



Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le 21/03/2024

ID : 011-211101167-20240319-2024\_02D-AU



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE L'AUDE

Commune de CUXAC D'AUDE

Décision n° 2024/02

Domaine et patrimoine : Finances – Subventions

**Objet : Demande de subvention auprès de la Région Occitanie pour la construction d'un city stade**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CUXAC-d'AUDE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-22 ;  
Vu la délibération en date du 6 février 2024 autorisant M. le Maire à solliciter auprès de tout organisme financeur l'attribution de subventions ;  
Considérant que la commune souhaite réaliser des travaux de construction d'un terrain multisports (city stade)  
Vu le montant total estimatif du projet estimé à 128 390.40 € HT,  
Considérant que pour faciliter la réalisation de cette opération, il convient solliciter l'aide de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

La commune de CUXAC D'AUDE sollicite auprès de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée une subvention pour la réalisation des travaux de construction d'un city stade.

**ARTICLE 2 :**

Le budget prévisionnel H.T. des travaux s'établit comme suit :

Dépenses :

Travaux : 118 880,00 €

Frais ingénierie (géomètre, maître d'œuvre, bureau de contrôle) : 9 510.40 €

Recettes :

Région Occitanie (15%) : 19 258,56 €

Grand Narbonne (30%) : 38 517.12 €

Commune (55%) : 70 614,72 €

**ARTICLE 3 :**

La présente décision sera transmise au contrôle de légalité et transcrite au registre des délibérations de la commune.

FAIT à CUXAC-d'AUDE, le 19 mars 2024

Le Maire

Grégory DELFOUR

